

Le Syndicat de la médecine générale SMG alerte : NON AU FICHAGE des personnes vaccinées

La vaccination contre la COVID n'est pas obligatoire et le gouvernement vante cette liberté de choix personnel de se faire vacciner ou non. MAIS il oublie de préciser que :

1. dans le cadre de la procédure normale de vaccination l'Assurance maladie contraint les professionnel-le-s vaccinateurs (médecins, infirmier-e-s, , éventuellement pharmacien-ne-s) à utiliser le dossier « vaccin covid » en saisissant les noms des assurés sur ameli.fr ;
2. officiellement, les données sont transmises à des fins de recherche à la plateforme des données de santé "*Health Data Hub*" et à la Caisse nationale de l'assurance maladie ;
3. il n'y a aujourd'hui aucune garantie sur la sécurité de ces données ni sur leurs utilisations ultérieures par des intérêts privés.

Bien sûr, la CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés) veille au grain et les personnes qui entrent dans le parcours vaccinal peuvent, « à tout moment, s'opposer à la transmission » en écrivant une réclamation à la Caisse primaire dont elle dépend, en allant sur son compte amel personnel, ou en s'adressant à la CNIL

MAIS qui le fera dans la vraie vie, parmi les personnes résidant en Ehpad, par exemple ?

Quels patients donneront leur consentement à la collecte et à la transmission de leurs informations personnelles alors que leur accès à la vaccination y est conditionné ?

Quel-le professionnel-le s'opposera à ce protocole alors que, précisément, il devra le suivre pour pouvoir vacciner ?

Le fichage des cas contact, qui posait déjà un gros problème, se poursuit donc avec la vaccination, alors qu'il n'apporte, comparativement aux outils déjà existants, aucun bénéfice au suivi des personnes vaccinées ni à l'évaluation de la vaccination d'un point de vue épidémiologique.

« Pas de médecine sans confiance et pas de confiance sans secret » dit-on dans le code de déontologie médicale. Il est à craindre que les « arrangements » pris dans le cadre de cette pandémie soient à terme contre-productifs.

C'est pourquoi le SMG insiste pour que les professionnel-le-s puissent pratiquer la vaccination sans avoir à contraindre les personnes au fichage.

Plus globalement, il exige de la part du gouvernement une transparence totale sur :

- la collecte des données de santé réalisée dans le cadre cette pandémie ;
- les données transmises par les laboratoires sur les recherches ;
- les conditions commerciales négociées entre l'industrie pharmaceutique et l'État.